



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit

Question écrite n° 37010

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur les sollicitations publicitaires de certains organismes bancaires quant à de nouveaux produits à fort taux de crédit. Effectivement, pour prendre l'exemple de la carte dite "Twin" proposée par le Crédit agricole, ce produit comporte deux volets, l'un permettant de régler comptant ses achats, le second faisant bénéficier d'une réserve d'argent calculée en fonction des revenus de la personne. Cette réserve, pouvant atteindre des milliers d'euros, soumet son utilisateur à des taux d'intérêt de 8 %, 13 % ou 16 %. Les utilisateurs de ce produit, au premier rang les plus défavorisés, se voient ainsi incités à dépenser plus, avec cependant le désagrément majeur d'un taux quasi-usuraire, n'ayant pour finalité que l'appauvrissement, voire le surendettement, de personnes déjà défavorisées. Certains organismes, à l'aune de cette situation, demandent s'il ne conviendrait pas de proscrire, voire d'interdire ce genre de pratique présentant comme de nouvelles facilités bancaires ce qui ne peut concourir qu'à appauvrir, voire rendre insolubles, les bénéficiaires. Il lui demande donc, dans le cadre d'un système bancaire mieux régulé, de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a reçu des parlementaires le 11 décembre 2008 pour lancer le travail de concertation sur une réforme du crédit à la consommation. Le Gouvernement présentera un projet de loi d'ici la fin du 1er trimestre 2009. Cette réforme, qui portera notamment sur le crédit renouvelable, aura pour objectif de développer le crédit responsable. Elle visera notamment à renforcer la responsabilité des acteurs - prêteurs et emprunteurs - en instaurant un devoir d'explication et l'obligation d'évaluer la solvabilité de l'emprunteur ; mettre un terme aux pratiques trop agressives en matière de publicité ; promouvoir une distribution responsable des crédits sur le lieu de vente et des offres de rachat de crédit ; améliorer la prévention et le traitement du surendettement.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37010

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10612

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2322